

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1290 Décisions concernant les Services Etat

n° 1290

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 décembre 1960

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro

31 décembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère de reversion s'élevant à la somme de 24.000 francs l'an est accordée à Mme Kadidja Wais Omar, veuve du caporal milicien Houssein Roble, mle 1639, échelon + 4, dont le décès survenu à l'Hôpital Peltier le 4 octobre 1960, est imputable au service — soit 15 ans et 22 jours de services effectifs dans la Milice. Les droits à solde, vivres de l'intéressé jusqu'au 4 octobre 1960 seront liquidés par les soins de l'Agent Spécial de la 1er Compagnie de la Milice à Dikhil. Le Caporal Hoüssein Roble, mle 1639, sera rayé des Contrôles de la Milice pour compter du 5 octobre 1960. La dépense visée au paragraphe premier ci-dessus sera payée trimestriellement, pour compter du 5 octobre 1960 et à terme échu sur présentation d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes.